

Bonnes pratiques – Modèle fixe

Taille des images, gestion des documents et médias

Taille des différentes images du site

1. diaporama accueil : minimum 1920 pixels de largeur et absolument 700 pixels de hauteur
2. diaporama monument : 825 x 485 pixels
3. bâtiment : 825 x 485 pixels
4. contenu de base : pas de taille imposée mais pour un affichage « joli » un minimum de 850 pixels de largeur est préférable
5. équipe municipale :
 1. photo du maire : pas de taille imposée (affiché seul)
 2. adjoint(e), conseiller(e) : 200 x 300 pixels
6. actualité :
 1. pour grande image : 700 x 600 pixels
 2. pour vignette (petite image) : il faut absolument un poids d'image inférieur à 50 ko

Nommage des dossiers des délibérations

1. important d'adopter une convention pour avoir une cohérence dans l'affichage des répertoires des comptes rendus des conseils municipaux

Les délibérations

24 mai 2019

2019-50 Promotion au grade d'agent de maitrise	130,8 Ko
2019-51 Convention de partenariat	130,8 Ko
2019-52 Marché public société COLAS	130,8 Ko

> 25 juin 2019

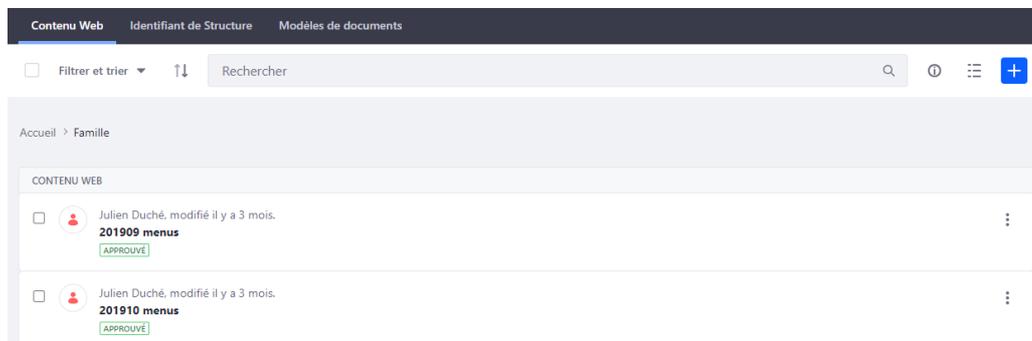
> 29 juillet 2019

Nommage des fichiers délibérations

1. important de garder une convention de nommage pour avoir une cohérence dans l'affichage des délibérations et permettre le tri des fichiers (tri alphabétique par nom)

Nommage des fichiers des menus de cantine

1. important de garder une convention pour les noms de fichiers pour permettre le tri lors de l'affichage des menus
2. important de garder une convention pour les libellés affichés



LES MENUS DE LA CANTINE

Menus du mois de septembre 2019

[Télécharger le\(s\) menu\(s\)](#)

Menus du mois d'octobre 2019

[Télécharger le\(s\) menu\(s\)](#)

IMPORTANT

Les fichiers mis à disposition sur le site (menus de cantine, délibérations, ...) doivent être au format pdf pour être sur de la visibilité par tous les internautes et pour éviter qu'on puisse les modifier (contrairement à des fichiers textes type doc, odt, ...)